



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-005

AVIS PUBLIC est par la présente donné,

QUE la Municipalité de Grosse Ile a adopté, à une séance régulière tenue le 27 janvier 2025 le règlement suivant :

Règlement 2024-005 - Modifiant le règlement 2006-04 relatif à la délégation de pouvoir pour autoriser certaines dépenses, payer certains contrats et coûts fixes

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1-006 chemin Jerry, Grosse Ile, durant les heures d'ouverture.

COPIE CONFORME

Donnée à Grosse Ile
Ce 28^e jour de janvier 2025

Carole Lemieux
Directrice-générale / Greffière - Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Lemieux, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Ile, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public en date du mardi 28^{er} janvier 2025 dans la publication municipale mensuelle, et sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca) ainsi qu'en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour de janvier 2025.

Carole Lemieux
Directrice Générale / Greffière-trésorière